

2024_07_AC_Jurys_examens_SMPM_Maieutique_DFG_Sc_maieutiques_2e_annee

LE PRESIDENT,

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu le code de la santé publique,

VU l'arrêté du 3 juillet 2024 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en maïeutique,

Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 5 juin 2024 accréditant l'Université d'Aix-Marseille en vue de la délivrance de diplômes nationaux,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

ARRETE :

Article 1 : Le jury de la deuxième année du diplôme de formation générale en sciences maïeutiques est composé comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques – 2^{ème} année

Semestre 3

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) : Carole Zakarian

Suppléant(e) : Michelle Hassler

Liste des membres :

- Pierre Frémondrière
- Sophie Monleau
- David Repellin
- Estelle Boissier

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres :

- Pr Barthélemy Tosello
- Pr Julie Blanc
- Pr Lionel Thollon

Semestre 4 et 2^{ème} année

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) : Carole Zakarian

Suppléant(e) : Michelle Hassler

Liste des membres :

- Pierre Frémondrière
- Sophie Monleau
- David Repellin
- Estelle Boissier

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres :

- Pr Barthélemy Tosello
- Pr Julie Blanc
- Pr Lionel Thollon

Article 2 : Le Doyen de la Faculté des Sciences Médicales et Paramédicales et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 27/11/2024



Pour le Président et par délégation,
Le Doyen de la Faculté des Sciences Médicales et Paramédicales